

Régime de retraite de base RBL Taux de cotisations 2025

Assiette : Revenus d'activité non salariée	Taux	Cotisation maximale pour 4 trimestres	Points attribués au prorata de la cotisation versée
Tranche 1 : jusqu'à 47 100 € (PASS)	8,23 %	3 876 €	525 au maximum
Tranche 2 : jusqu'à 235 500 € (5 PASS)	1,87 %	4 404 €	25 au maximum
		8 280 €	

Une cotisation minimale de **540 €** est due quelle que soit la durée d'affiliation

A NOTER : Un nouveau taux de cotisation de **8,73 %** au lieu de 8,23 % sera appliqué à la tranche 1 lors de la régularisation de votre cotisation en 2026 à réception des revenus de 2025. Il permettra d'acquies au niveau du PASS, 32 points de plus, soit 557 points. Le nombre de points acquis sur la tranche 2 restera inchangé.

